

**PREFET DU VAL DE MARNE**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Code de l'Environnement

La société CLAMENS, a présenté au préfet du Val-de-Marne une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter, au 6 rue Léon Mauvais à VITRY-SUR-SEINE, une station de déshydratation des déblais et boues de forage des tronçons T2A et T3A de la ligne « 15 Sud » du réseau du Grand Paris Express, répertoriée dans la nomenclature des ICPE selon les rubriques R 2791-1 [A] et R 2716-1 [E].

L'arrêté préfectoral 2019/3390 du 24 octobre 2019, prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet, du lundi 18 novembre 2019, à partir de 8 h30, au mercredi 18 décembre 2019, jusqu'à 18h00 inclus.

Mme Marie-Josée ALBARET-MADARAC, Chargée de mission à Gaz de France en retraite, a été désignée commissaire-enquêtrice pour cette enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, 21/29 avenue du Général de Gaulle, 94038 CRÉTEIL CEDEX.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du lundi 18 novembre 2019, à partir de 8 h30, au mercredi 18 décembre 2019, jusqu'à 18h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies de :

VITRY-SUR-SEINE	2, avenue Youri-Gagarine
ALFORTVILLE	Place François Mitterrand
CHOISY-LE-ROI	Place Gabriel Péri
CRÉTEIL	Place Salvador Allende Direction des services techniques
MAISONS-ALFORT	118 avenue du Général de Gaulle
THIAIS	Rue Maurepas

Le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, préalablement cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, qui seront mis à disposition dans les communes de VITRY-SUR-SEINE, ALFORTVILLE, MAISONS-ALFORT, CRÉTEIL, CHOISY-LE-ROI et THIAIS aux adresses mentionnées ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables, sous format numérique, sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition du public, sous format numérique, à l'adresse internet suivante :

<http://autorisation-icpe-station-deshydratation-forage-ligne15sud.enquetepublique.net>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié à la préfecture du Val-de-Marne, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès de :

CLAMENS  
rue des Carrières  
CS 17170  
77270 Villeparisis

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions :

-sur le registre électronique à l'adresse suivante :

<http://autorisation-icpe-station-deshydratation-forage-ligne15sud.enquetepublique.net>

- par correspondance, à l'attention de Mme Marie-Josée ALBARET-MADARAC, commissaire-enquêtrice, au siège de l'enquête en préfecture du Val-de-Marne – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-23 avenue du Général de Gaulle à Créteil- 94038 Créteil Cedex ;

- par voie électronique à l'adresse mail de la préfecture du Val-de-Marne :

[pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)

Ces observations et propositions seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

Les observations et propositions reçues par correspondance et par voie électronique à l'adresse mail de la préfecture du Val-de-Marne ([pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)) seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

La commissaire-enquêtrice assurera **les trois permanences** suivantes :

**- deux permanences seront assurées à la mairie de VITRY-SUR-SEINE, située 2,avenue Youri Gagarine, aux jours et heures suivants :**

Lundi	18/11/19	De 8h30 à 11h30
Mercredi	18/12/19	De 15h00 à 18h00

**- une permanence sera assurée au Centre technique municipal de la mairie d'ALFORTVILLE située 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus, au jour et à l'heure suivants :**

Samedi	23/11/19	De 9h00 à 12h00
--------	----------	-----------------

Copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice seront adressées aux maires des communes où s'est déroulée l'enquête publique pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne pendant la même durée.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par la société CLAMENS.